

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 mars 2026 à 17h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 16 mars 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Présents : Franck BRISSET, Gilles MARY, Philippe LEMARCHAND, Arnaud LEBOULANGER, Katy MELIN, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Guillaume GOURDEL, Agnès LOUIS, Rémi LEBARBIER, Anne VAGNER, Patrick FAUCHON, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET et Johanna BOZEC.

Pouvoirs : Virginie DALBIN à Danielle LELUBEZ, Eric TELLIER à Gilles MARY

Secrétaire de séance : Arnaud LEBOULANGER

Détermination du nombre d'adjoints

Le président indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du C.G.C.T, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de cinq adjoints.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, à cinq le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Le secrétaire de séance

Arnaud LEBOULANGER

Le Maire

Franck BRISSET



Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260320-26D017-AI
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026